

Département de l'Isère

Arrondissement

de

LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU MAIRE

**VILLE
de
MORESTEL**

N° 20 / 2023	Objet : ACQUISITION ET CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL MOBYDOC (Maison Ravier).
--------------	---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2019 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022
- Vu la proposition de la société MOBYDOC de Toulouse, pour l'acquisition et la maintenance du logiciel MOBYDOC, logiciel de gestion de collection pour la Maison Ravier

DECIDE :

Article 1

- DE SOUSCRIRE auprès de MOBYDOC l'acquisition et la maintenance du logiciel de gestion de collection MOBYDOC :
 - Acquisition, paramétrage, installation, formation : 4340 € HT
 - Contrat de maintenance annuel : 640 € HT
 - Hébergement, coût annuel : 630€ HT

Article 2

- DE REALISER toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL